

COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2016

Le **3 octobre 2016** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Verneuil-Sur-Seine, légalement convoqué le **27 septembre 2016**, s'est réuni à l'Espace Maurice Béjart, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Philippe TAUTOU**, Maire ;

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de : **33** Quorum : **17**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs **DESSAIGNES, SZYMANEK, FRANCOIS-DAINVILLE, LEJEUNE, JEGOUC, BOURDAIN, MAURIN, HOURQUIN, MOLHO**, adjoints ;

Mesdames et Messieurs **DALLE, OLIVIER, DESHAYES, MAS, CHAMPION, DUPONCHEL, BAROUX, YARD, FREJABUE, FAUQUET, LEVERT, SEBILEAU, CHRISTOPHOUL, SASSO, FOURNET, MELSENS**, conseillers municipaux ;

Absents représentés :

Eric GLORiant représenté par **Sandrine BOURDAIN**,
Hélène SOHM représentée par **Philippe TAUTOU**,
Rafla BEN AROUS représentée par **Julien FREJABUE**,
Christian HOISNARD représenté par **Michèle CHRISTOPHOUL**.

Absents excusés : **Louissette FEDIERE, Philippe LENFANT, Nathalie PRUVOT.**

Nombre de pouvoirs : **4**

Nombre de conseillers effectivement présents : **26**

Nombre de votants : **30**

Eugène DALLE représenté par **Anne-Marie LEJEUNE** à la fin du 2^{ème} point à 21 h 10.

Nombre de pouvoirs : **5**

Nombre de conseillers effectivement présents : **25**

Nombre de votants : **30**

Secrétaire de séance : **Catherine SZYMANEK**

Après avoir fait procéder à l'appel nominal et s'être assuré que le quorum était atteint, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2016 est **approuvé à l'unanimité**.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Suite à la démission de Madame Marie-Laure ARNOUX en date du 6 juillet 2016, et son remplacement par Monsieur Olivier MELSENS il convient de compléter les différentes commissions municipales et groupes de travail. Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les modifications apportées au tableau des commissions municipales et groupes de travail annexé à la présente délibération.

MISE A DISPOSITION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB) DE L'AERODROME DES MUREAUX-VERNEUIL.

Suite au courrier du 7 juillet 2016 du Préfet des Yvelines demandant l'avis de la commune des Mureaux sur le PEB et conformément aux dispositions des articles R112-1 à R112-17 du code de l'urbanisme relatifs aux

plans d'exposition au bruit des aérodromes, le conseil municipal, **à l'unanimité**, émet un avis **favorable** au projet du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome des Mureaux-Verneuil.

BUDGET VILLE :

➤ DECISIONS MODIFICATIVES.

Après avoir entendu l'exposé de M. DESSAIGNES, le Conseil Municipal, **à la majorité**, (MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD représenté par MME CHRISTOPHOUL, SASSO, FOURNET ne prenant pas part au vote, et MM. MMES FAUQUET, LEVERT, MELSENS s'abstenant) **décide** de procéder aux décisions modificatives sur le budget 2016, selon les tableaux annexés à la présente délibération.

➤ PRODUITS IRRECOURVABLES, ADMISSION EN NON-VALEUR.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **accepte** d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables d'un montant de 6 049.22 €uros concernant les exercices 2008 à 2014.

➤ CREANCES ETEINTES, ANNULATION DES TITRES.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **accepte** de procéder à l'annulation des titres pour un montant total de 5 404.22 euros.

ETAT DU STOCK FONCIER DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE POUR L'ANNEE 2015.

Le Conseil municipal, **à la majorité** (5 abstentions : M. SEBILEAU et MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD représenté par MME CHRISTOPHOUL, SASSO, FOURNET), **adopte** le bilan annuel des cessions et acquisitions réalisées par l'EPFIF sur le territoire de la commune de Verneuil-sur-Seine pour l'exercice 2015.

DECLASSEMENT PARTIEL DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE : VENTE DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE URBAINE GPSO.

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (MM. et MMES LEVERT, CHRISTOPHOUL, HOISNARD représenté par MME CHRISTOPHOUL, SASSO, FOURNET, ne prenant pas part au vote, et 2 votes contre : MME FAUQUET et MM. MELSENS), **approuve** le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 25 juillet 2016, **prononce** la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AH n° 342p-346p pour 1 627 m² située place Charles de Gaulle, **décide** la vente à la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise d'un terrain cadastré section AH n° 346p-342- pour 1 627 m² sis place Charles De Gaulle au prix de 300 000 €

VENTE DE LA COMMUNE DE VERNEUIL AUX SOCIETES BOUYGUES ET SPIRIT D'UN TERRAIN SIS GRANDE RUE D'UNE CONTENANCE DE 6 214 M².

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (7 votes contre : MM. et MMES FAUQUET, LEVERT, MELSENS, CHRISTOPHOUL, HOISNARD, représenté par MME CHRISTOPHOUL, SASSO, FOURNET, et une abstention : M. SEBILEAU) **décide** la vente au profit des sociétés BOUYGUES IMMOBILIER et SPIRIT, d'un terrain communal cadastré section AI n°134p-135-138-139-386-403-407p-531p, d'une contenance de 6 214 m², sis Grande Rue/allée des Jonquilles pour un montant total de 4 000 000 €

ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BATIE SISE 3, RUE DE LA FAISANDERIE APPARTENANT AUX CONSORTS REMY.

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (4 abstentions : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD représenté par MME CHRISTOPHOUL, SASSO, FOURNET) **décide** d'acquérir la propriété bâtie appartenant aux consorts REMY sise 3, rue de la Faisanderie, cadastrée section AM n° 320 pour 896 m² au prix de 360 000 €

MARCHE DE RESTAURATION COLLECTIVE DANS LES ECOLES, ACCUEILS DE LOISIRS ET CRECHES.

Le conseil municipal, **à la majorité**, (4 abstentions : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD représenté par MME CHRISTOPHOUL, SASSO, FOURNET) **approuve** la décision de la Commission

d'Appel d'Offres du 26 septembre 2016, et **autorise** Monsieur le Maire à signer les accords-cadres à bons de commande relatifs à la « Restauration collective dans les écoles, accueils de loisirs et crèches », et tout document s'y rapportant avec les sociétés CONVIVIO-EVO et ELIOR

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ECOLONIA.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, autorise** le Maire à signer la convention qui fixe le cadre du partenariat d'un montant de 13 680 € pour l'année scolaire 2016-2017 inscrits au budget 2016, fonction 830 – nature 6188 – gestionnaire EDUC.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION BABY LOUP.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide** de souscrire, avec l'association Baby Loup une nouvelle convention valable du 1^{er} septembre 2016 au 31 juillet 2017, avec une réservation maximum de 5 000 heures à 3,78 euros de l'heure et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la délibération.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} NOVEMBRE 2016.

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (4 votes contre : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD représenté par MME CHRISTOPHOUL, SASSO, FOURNET) **autorise** la création des postes susvisés, **autorise** les déclarations de vacance correspondantes, **autorise** la suppression des postes susvisés et **approuve** le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe de la délibération.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Fait à Verneuil-sur-Seine le 3 octobre 2016.

**Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise**

Philippe TAUTOU